

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022 de l'ASSOCIATION ÉCOQUARTIER (AE)

Lundi 20 juin 2022, 19h00 Maison du Peuple, salle Jean-Villard Gilles, Pl. Chauderon 5, Lausanne

Procès-verbal

Présidence de l'Assemblée générale : Eric Domon, coprésident de l'AE.

Procès-verbal: Philippe Solms, coordinateur.

Présences : voir liste en fin de PV

1) Bienvenue et adoption de l'ordre du jour (Eric)

Eric Domon, coprésident de l'AE, ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres présents. L'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

2) Adoption du PV de l'AG ordinaire du 30 août 2021 (Eric)

Le PV est adopté à l'unanimité, sans modification et avec remerciement à son auteur (il est consultable au bas de la page dédiée de notre site : www.ecoquartier.ch/nous-connaitre/lassociation-ecoquartier).

3) Reprise des missions de la Peche et modification des statuts de l'AE (Valéry)

Rappel des intentions et de la décision prise ce soir par la PECHE

Valéry Beaud, qui était président de l'AE lorsque celle-ci et la Codha créèrent la Plateforme d'Échange des Coopératives d'Habitant-es pour les Écoquartiers - PECHE, rappelle le but du regroupement PECHE-AE (cf. en annexe l'explicatif « Regroupement de la Plateforme d'Échange des Coopératives d'Habitant-es pour les Écoquartiers et de l'Association écoquartier »). Valéry note que les deux entités partagent les mêmes valeurs et ont toujours été proches, collaborant sur maintes questions. Il indique que le processus se déroule comme prévu :

- > la PECHE vient de voter sa dissolution ce soir même,
- > toutes les coopératives membres de la PECHE ont rejoint l'AE en tant que membres collectifs (C'Arts-Ouches, Codha, Ecopolis, La Meute, Le Bled),
- > et l'Association écoquartier doit maintenant adapter ses statuts afin d'intégrer les missions de la PECHE et de les poursuivre. NB : au-delà des adaptations statutaires requises par le regroupement, d'autres modifications sont proposées afin d'améliorer quelques articles.

Présentation des modifications proposées

Article 3. L'adaptation de l'article 3 vise à la fois l'intégration des missions de la PECHE et l'ajout du 'bien vivre ensemble' parmi les thématiques à promouvoir – l'AE ne s'est en effet emparée de la thématique qu'en 2018, suite à quoi elle a pu définir une approche spécifique et publier des recommandations (cf. la brochure *Réinventons le bien vivre ensemble* parue en 2020).

Art. 3

Le but de l'Association écoquartier est la promotion, par une approche participative, de l'écohabitat

des écoquartiers,

du bien vivre ensemble.

ceci selon les principes du développement durable et indépendamment du lieu concerné.

L'Association écoquartier promeut le développement des connaissances autour du concept d'écoquartier et des thèmes y afférents, afin de créer une véritable émulation citoyenne et de favoriser l'émergence, la réalisation et la durabilité de tels quartiers.

Elle appuie et aide les coopératives participatives d'habitant.es et/ou collectifs d'habitant.es de coopératives participatives dans leur constitution et leur développement ; dans le cadre de cette mission elle fonctionne comme une plateforme d'échange, d'information et de promotion.

Article 4. La nouvelle version remplace la distinction personne physique / personne morale, par la distinction personne individuelle / entité collective. L'AE pourra donc accepter comme membres des collectifs sans personnalité juridique. Exemple : le collectif constitué par les habitant-es du bâtiment réalisé par le Bled à la rue Elisa-Serment aura ainsi la possibilité de devenir membre de l'AE s'il le souhaite, cela indépendamment de la coopérative du Bled représentant des intérêts et projets plus larges que les intérêts et projets du seul collectif d'Elisa-Serment.

Autre point. Concernant l'intégration de la charte de la PECHE, l'idée est qu'un groupe de travail propose l'ajustement de celle de l'AE afin qu'elle reflète aussi les valeurs énoncées par la PECHE ; la version actualisée de la charte de l'AE pourra être discutée et adoptée à l'AG 2023.

Art. 4

Est membre de l'association toute personne jndividuelle ou entité collective intéressée à son but et qui adhère à sa charte et paie des cotisations.

Article 7. La nouvelle version constitue une simplification ne changeant rien sur le fonds.

Art. 7

Les ressources de l'association sont les suivantes :

- Cotisations
- Dons, legs, subventions, ...
- Produits des activités

Article 8. La nouvelle version propose une légère hausse des cotisations pour les membres individuels et les membres couples ou familles (1ère augmentation depuis la fondation de l'AE en 2007). Les cotisations pour les membres collectifs sont, quant à elles, diminuées par rapport – le tarif pour les coopératives d'habitant-es étant ainsi égal à celui dont elles devaient s'acquitter dans le cadre de la PECHE. Le statut de membre bienfaiteur constitue un ajout, de même que la mention concernant la garantie des engagements de l'association.

Art. 8

Le montant des cotisations est fixé à

Fr. <u>25</u>.- par membre individuel

Fr. <u>50</u>.- par <u>membre</u> couple <u>ou famille</u>.

Fr. 100.- par membre collectif

Fr. 200.- et plus par membre bienfaiteur

Les engagements de l'association sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Articles 9, 15 et 24. La nouvelle version des statuts intègre des précisions précédemment manquantes.

Art. 9

Les organes de l'association sont :

- L'assemblée générale
- Le comité
- Les vérificateur.trices des comptes

Art. 15

Les compétences de l'AG sont les suivantes :

- Elle adopte et modifie les statuts.
- Elle élit les membres du Comité et les vérificateurs des comptes.
- Elle adopte les comptes, approuve les rapports et vote le budget.
- Elle donne décharge de leur mandat au Comité et aux vérificateur.trices des comptes.
- Elle fixe la cotisation annuelle des membres.
- Elle prononce la dissolution de l'association à la majorité des 2/3 des membres présents. Ce point doit avoir été proposé à l'ordre du jour lors de la convocation.
- Elle approuve et modifie la charte

Art. 24

<u>La dissolution de l'association est décidée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents.</u> En cas de dissolution de l'association, l'actif éventuel sera attribué à une organisation poursuivant des buts analogues.

Précisions finales. Elles actualisent simplement celles de la version précédente.

Les présents statuts ont été adoptés par l'AG constitutive du 12 janvier 2007, puis modifiés à <u>trois</u> reprises lors des AG ordinaires le 9 juillet 2007, le 2 juin 2008 et le 20 juin 2022.

Historique des modifications des statuts

Date AG	Contenu/modification
12 janvier 2007	Constitution, statuts complets
9 juillet 2007	Art. 1 et 3 (style)
2 juin 2008	Art. 3 (modification)
20 juin 2022	Art. 3 (modification liée au regroupement AE-Peche)
	Art. 4 (précision)
	Art. 7 (simplification)
	Art. 8 (modification)
	Art. 9 (précision)
	Art. 15 (précision)
	Art. 24 (précision)

Discussion

Yves Jobin, membre de l'AE ainsi que de l'association Loutopie (qui réunit les futur-es habitant-es du bâtiment Codha de la pièce urbaine B des Plaines-du-Loup), demande s'il y aura des implications éventuellement différentes selon qu'on est lié à l'AE en tant que *membre individuel-le* ou seulement en tant que personne non-membre mais affiliée à un *membre collectif* de l'AE.

> Éléments de réponse.

Les activités courantes de l'AE sont destinées à toutes les personnes intéressées, qu'elles soient membres ou non de l'AE. Ce principe est incontournable pour les activités courantes, dans la mesure où celles-ci sont un vecteur de promotion et de sensibilisation pour les idées, solutions et valeurs que l'association s'est donnée pour mission de faire rayonner. A fortiori, en matière de participation à ces activités courantes, il n'y a donc aucune différence à faire entre un-e membre individuel-le et une personne affiliée à un membre collectif.

Toutefois, il reste essentiel pour l'AE de conserver ou d'accroitre ses membres individuel-les, cela même parmi celles et ceux qui sont ou seraient représenté-es via un membre collectif. En effet, l'AE tire très largement son dynamisme des membres individuel-les prêt-es à donner de leur temps notamment: pour suivre les enjeux qui requerraient des prises de position, pour proposer des réflexions à approfondir et pour s'investir dans l'organisation des activités courantes. Enfin, dernier point à souligner, c'est aussi le nombre de ses adhérent-es qui donne à l'AE du poids et de la légitimité pour soumettre à la Ville ses préoccupations et recommandations. L'engagement à titre individuel, d'autant plus simple que la cotisation est vraiment modeste, reste donc de première importance pour l'AE.

Avec l'adaptation de ses statuts et l'adhésion des coopératives en tant que *membres collectifs*, l'AE veillera bien évidemment à poursuivre le travail assuré jusqu'ici dans le cadre de la PECHE. Mais l'intégration de ces nouveaux membres sera certainement aussi l'occasion d'imaginer de nouvelles actions et perspectives, tant pour ce groupe spécifique de membres, que pour le développement de l'habitat coopératif et participatif en général. Dans ce but, le premier comité de l'AE post-vacances sera l'occasion de traiter spécialement des besoins, des attentes et de l'engagement des coopératives d'habitant-es dans le cadre de la dynamique de l'association.

Approbation des modifications des statuts de l'AE

Valéry propose que les modifications statutaires soient votées de manière groupée, ce que l'assemblée valide à l'unanimité. Le vote :

• L'assemblée approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications statutaires proposées. Joël Rochat, président de la PECHE jusqu'à sa dissolution, et Philippe Solms, coordinateur de l'AE, sont remerciés pour le travail de préparation qu'ils ont assuré ensemble.

Premier comité de l'AE post-vacances

Comme indiqué plus haut, le 1^{er} comité de l'AE post-vacances sera l'occasion de traiter spécialement des besoins, des attentes et de l'engagement des coopératives d'habitant-es dans le cadre de la dynamique de l'association. L'invitation sera envoyée par Philippe à chacune des coopératives membres en temps utile. La date fixée est la suivante :

 Pour se donner le temps de préciser de manière conviviale les actions et idées à développer en relation avec les coopératives d'habitant-es nouvellement membres de l'AE, le comité de la rentrée se tiendra le <u>lundi 29 août de 17h30 au pique-nique du soir</u> (lieu à préciser).

4) Rapport d'activité 2021-22

Le comité étant organisé en pôles de travail, chacun d'eux est passé en revue successivement. À noter : les pôles travail ont été partiellement modifiés par rapport à ce qu'ils étaient en 2020. Compte tenu de l'importance prise par le suivi des Plaines-du-Loup et des forums qui s'y rapportant, le comité s'est doté d'un pôle spécifique — le pôle 'Plaines-du-Loup' — et a regroupé les pôles 'visites' et 'recherche et développement' en un pôle 'activités'. Quant au pôles 'représentation' et 'communication', ils sont maintenus à l'identique.

Pôle Plaines-du-Loup : les forums (Philippe)

• Groupe de suivi

Dès début 2021, sur proposition du groupement mandataire pour la démarche participative des Plaines-du-Loup (Idée21 + Tarif de GROUPE), le 'Groupe de suivi' a remplacé la 'Commission de la démarche participative élargie' qui regroupait les 3 dicastères concernés par les PdL + l'AE, la PECHE et le Centre des Bossons. La 'Commission de la démarche participative' subsiste dans sa forme réduite, c'est-à-dire limitée aux dicastères concernés de l'administration. Quant au 'Groupe de suivi', il peut s'élargir et favoriser ainsi le partage d'information et les interactions entre tous les acteurs impliqués sur le terrain, comme au sein de l'administration.

Le 'Groupe de suivi' se réunit au moins une fois avant chaque forum et une fois après. Il permet d'informer les acteurs de terrain du programme envisagé pour chaque forum, de recueillir les remarques ou demandes y relatives et, après chaque forum, de partager les analyses et retours des différentes parties.

<u>Les membres du 'Groupe de suivi'</u>. Au-delà des personnes liées à l'administration, les acteurs suivants étaient représentés lors de la 1^{ère} séance au format 'Groupe de suivi' : AE, PECHE, Centre des Bossons, FASL, investisseurs de la PU C (via la SCHL), Association de quartier de la Blécherette (rebaptisée entre temps 'Association de quartier des Bossons – Plaines-du-Loup').

<u>La constitution d'un sous-groupe communication.</u> Dans sa globalité, la démarche participative des P-d-L comprend à la fois les forums, des démarches connexes et des événements ponctuels de type expositions ou inaugurations. La diffusion de l'information nécessaire à la mobilisation des différents publics à intéresser n'est pas du ressort du groupement mandataire : elle est assurée par le BDM, notamment via l'infolettre « Métamorphose ».

Au second semestre 2021, ce volet de la communication est apparu sous-optimal à l'AE. Les annonces d'événements liés à la démarche participative ou aux actualités des PdL se sont plusieurs fois avérées trop tardives pour pouvoir être relayées efficacement par les acteurs partenaires du BDM – dont en particulier le centre des Bossons et l'AE. L'AE a donc interpellé le 'Groupe de suivi' à ce propos, suite à quoi un sous-groupe a été chargé de repenser la question du planning de la communication. Une meilleure stratégie à ce niveau a donc été recherchée pour, au final, obtenir une augmentation non seulement du nombre des participant-es aux forums, mais aussi, par exemple, du nombre d'inscriptions aux tirages au sort nécessaires à la constitution de certains groupes (notamment les groupes d'experts d'usage liés à des concours) ou du nombre de visiteurs aux expositions de projets limitées à quelques jours.

Ce sous-groupe communication a été activé au printemps 2022. Il a réuni des représentant-es du BDM, d'EJQ, de l'AE, du centre des Bossons, de la FASL et du COQ (centre œcuménique de quartier du Bois Gentil).

<u>Les séances.</u> 'Groupe de suivi' en 2021 : 16.02, 08.06 et 14.09. 'Groupe de suivi' au premier semestre 2022 : 11.01, 08.03 et 12.05. Sous-groupe communication : 22.03 et 13.06.2022.

• Le 2^{ème} forum des Plaines-du-Loup / mars à mai 2021

Le deuxième forum risquait d'être différé en raison de la pandémie, mais la Ville l'a maintenu. En fonction des contraintes sanitaires, il a été nécessaire de démultiplier les lieux et moments de rencontres – en groupes réduits – ainsi que les supports techniques de consultation. Quant au déroulement temporel, il s'est élargi aux journées et semaines suivantes : 24 mars ; 14 et 28 avril ; 5, 8, 12 et 19 mai ; et en ligne, du 5 au 27 mai.

<u>Une complexité bien maitrisée mais qui a un coût.</u> L'AE salue la performance qu'a constitué la mise en œuvre du forum en temps de pandémie! Pour les mandataires et l'administration, cela a représenté un énorme surcroit de travail. Ces heures non prévues étant rémunérées sur le budget initialement arrêté, la question reste toutefois de savoir s'il y aura une rallonge pour la couverture des heures qui s'avéreront nécessaires ultérieurement.

<u>Les thématiques soumises au public.</u> Alors que les interactions avec le public avaient été minimes lors du 1^{er} forum, le 2^{ème} forum a laissé davantage de place pour les échanges et pour la collecte de matériel. Les participant·es au forum ont été sollicité-es sur les thématiques suivantes :

- > 'Espaces de jeu dans le quartier' (objectifs des échanges : définition des usages souhaités et des éléments matériels en rapport, ainsi que des ambiances à privilégier).
- > 'Potagers et biodiversité' (objectifs des échanges : préciser les types de cultures souhaités et les modalités de gestion à privilégier) ; le matériel produit sera utile au plan et à la réalisation d'une grande zone de plantage en haut de l'avenue du Grey ; la mise à l'enquête du plan se fera à l'été 2021 et l'aménagement de la zone au début 2022).
- > 'Parc du Loup' (objectifs des échanges : évaluer les usages actuels et envisager les améliorations à apporter au plan, aux aménagements, etc.
- > 'Activités dans les rez-de-chaussée' (la collecte d'infos visait à évaluer les apports potentiels des espaces d'activité pour un quartier, à recenser les activités et commerces que fréquentent les riverain·es actuel·les des PdL dans les quartiers limitrophes, à identifier les activités ou commerces manquants ainsi que les projets à développer sur un mode participatif). À noter : la thématique 'activités dans les rez-de-chaussée' a été intégrée au forum à la demande de la PECHE et de l'AE, qui ont aussi préparé les questions à soumettre au public.

<u>Promotion de GT existants et nouveaux</u>. Le forum a été l'occasion de promouvoir les GT suivants : 'GT parc du Loup + espaces ludiques' et 'GT potagers' pilotés par la Ville, ainsi que le 'GT santé', groupe autopiloté, et le 'GT surfaces d'activité' piloté par la PECHE et l'AE (voir plus bas pour davantage de détails sur les GT).

<u>Fréquentation du forum n°2 tous formats confondus.</u> Env. 120 personnes ont été dénombrées (enfants, adolescents et adultes).

Synthèse officielle du forum 2. Voir page dédiée de lausanne.ch.

• Le 3^{ème} forum des Plaines-du-Loup / 20 novembre 2021

<u>L'information délivrée.</u> Le troisième forum a été l'occasion pour la Ville de rendre compte de l'avancée du plan d'affectation du premier périmètre de réalisation de l'écoquartier (PA-1). La Ville a également informé le public des étapes et du calendrier pressenti pour le PA-2.

De leur côté, le 'GT activités rez-de-chaussée', le 'GT espaces ludiques' consacré aux places de jeu dans le quartier, et le 'GT potagers' ont fait un retour public sur leurs travaux respectifs (pour le détail de leur avancement y compris au-delà du forum, voir plus loin les activités des groupes de travail et de réflexion sous « Plaines-du-Loup : autres points »).

Enfin, des stands ont complété l'information et permis à chacun-e de poser ses questions ou faire ses remarques sur les quelques thématiques ou projets suivants : la mobilité (dont le projet de métro), les écoles, la maison de quartier, les surfaces d'activité dans les rez-de-chaussée, les espaces publics en cours de réalisation et futurs.

L'introduction de la thématique « assemblée de quartier ». L'AE se félicite que cette thématique soit abordée, puisque l'enjeu de la gouvernance participative de l'écoquartier l'occupe depuis longtemps déjà et que la Ville s'est déclarée ouverte à un projet pilote d'assemblée pour les Plaines-du-Loup et quartiers voisins. Lors du forum, une table ronde sur la gouvernance et les assemblées de quartier a ainsi réuni des personnes de référence liées à des expériences pionnières en la matière : Katja Hugenschmidt, du comité de la coordination de quartier de Gundeldingen à Bâle ; Alexandre Megroz, délégué aux Contrats de quartier de Vernier ; Ralf Treuthardt, de la commission de quartier Bümpliz-Bethlehem à Berne (Nicolas Künzler, du Forum Saint-Jean Charmilles Concorde à Genève était aussi invité mais a du s'excuser pour raison de maladie). Grâce à la table ronde, le public s'est fait une première idée de ce que peut être un dispositif favorisant la participation citoyenne à l'échelle du quartier et le dialogue avec les autorités. L'organisation et les différences de fonctionnement des dispositifs présentés ont été discutées, de même que certains des succès obtenus et problèmes rencontrés.

Après la table ronde, un atelier a ensuite permis d'approfondir la thématique en imaginant ce que pourrait être une assemblée de quartier dans notre contexte. L'atelier, de 2h30, a réuni 17 participant-es et a abouti à un matériel d'une grande richesse : points-clés pour la constitution et l'organisation d'une assemblée, ainsi que beaucoup d'idées sur ce qu'un tel dispositif pourrait faire, mettre en débat et décider. En fin d'atelier, les participant-es se sont déclarés intéressés à ce que la réflexion continue entre les forums et que son pilotage soit pris en charge conjointement par l'AE et l'Association de quartier Bossons — Plaines-du-Loup. Pour la prochaine étape, les personnes présentes ont convenu de se retrouver en janvier 2022 pour préciser notamment comment travailler concrètement à la création d'une assemblée pour le périmètre Plaines-du-Loup et quartiers contigus (pour la suite de la réflexion en 2022, voir plus loin les activités des groupes de travail et de réflexion sous « Plaines-du-Loup : autres points »).

<u>Le premier 'café santé'.</u> Pour le 'GT santé', le forum a été l'occasion de lancer officiellement son 1^{er} 'café santé'. La formule a suscité un intérêt clair du public et a permis de mieux connaître ses envies, notamment en termes de formes nouvelles de suivi de la santé. Les discussions ont aussi mis en lumière une attente forte pour davantage de complémentarité et de collaboration entre approches institutionnelles et citoyennes. Pour les 'café santé' à venir, un thème sera chaque fois proposé et annoncé à l'avance.

Le tour de quartier et atelier sur les espaces publics du PA-2. En amont du forum, le BDM a travaillé sur les fonctions que les espaces publics du PA-2 devront remplir et sur les ambiances qu'ils pourront offrir. Un concept global des espaces publics a ainsi été développé et c'est sur lui que les participant-es de l'atelier ont été invité-es à réagir, cela après avoir été conduit sur le terrain pour se représenter les enjeux de manière plus concrète. Durant l'atelier de 2h30, les participant-e-s ont pu se prononcer sur les usages et activités à prendre en compte – leurs remarques et propositions étant destinées à intégrer le cahier des charges des MEP espaces publics prévus par la Ville en 2022.

<u>La fréquentation du forum n°3.</u> 60 à 100 personnes ont participé, avec une représentation équilibrée entre les habitant-es actuel-les et futur-es du périmètre Plaines-du-Loup et quartiers contigus (NB : cette quantification ne figure pas dans la synthèse officielle mais a été transmise au groupe de suivi).

Synthèse officielle du forum 3. Voir page dédiée de lausanne.ch.

Pôle Plaines-du-Loup : la maison de quartier (Marie-France)

Marie-France présente l'état d'avancement du projet de maison de quartier (MQ). Pour mémoire, elle rappelle que le projet architectural a fait l'objet de mandats d'étude parallèles (MEP) participatifs, ce qui répond à une demande issue de la démarche participative de 2016 sur le programme de la future MQ (NB. cette 1ère démarche de 2016 avait été conduite par l'AE, le centre des Bossons, Tarif de GROUPE et le Collectif des Plaines-du-Loup sur mandat du dicastère Enfance, jeunesse et quartiers).

Au niveau du programme architectural, on notera que contrairement à ce qui avait été annoncé lors du forum n°1, la MQ sera bien dotée d'une 'aula scolaire' de 200 'places – cet espace offrant une possibilité d'arrière-scène ou de coulisses à la fois flexible et généreuse. Par ailleurs, et entre autres équipements, la MQ comprendra un réfectoire et une cuisine réservée à la préparation des repas APEMS, ainsi qu'une seconde cuisine à la disposition de la population et des activités socioculturelles – ce à quoi l'AE tenait tout particulièrement. De manière générale, les 4 blocs-cabanes composant le bâtiment garantiront un usage des lieux particulièrement souple et pertinent. Enfin, comme demandé dans le cahier des charges, le projet permettra d'intégrer plusieurs ateliers de co-construction ouverts au public.

Les étapes réalisées en 2021 et projetées jusqu'à la livraison du projet

> Juin 2021 : lancement des MEP (mandats d'étude parallèles).

- > Août à novembre 2021 : élaboration des projets en dialogue avec le groupe des experts d'usage. Les membres AE désignés experts d'usage : Marie-France et Eric.
 - À savoir : malgré un cahier des charges exigeant, 28 avant-projets ont été soumis et ont fait l'objet d'un rapport des experts d'usage à l'intention du jury le jury ayant ensuite retenu 4 projets pour approfondissement.
- > Décembre 2021 : rapport du jury et choix du projet « Les cabanes du Loup », du groupement Joud Vergély Beaudoin Architectes et 2M Ingénierie civile. Exposition du projet lauréat et des trois autres finalistes au Forum d'architectures F'ar, du 16 au 24 décembre.
- > Mars 2022 : la municipalité décide que l'animation socioculturelle liée à la future MQ sera prise en charge directement par la Ville ; la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), dont dépend l'actuelle équipe d'animatrice-teurs de la Cabane des Bossons, se voit donc privée du mandat qu'elle assume dans le quartier depuis toujours.
- > 30 mai 2022 : 1ère séance de la CUT, commission des usagère.gers de la future MQ créée par le dicastère EJQ. Font partie de la CUT : notamment les experts d'usage des MEP et l'AE.
- > 2023 : Démarrage du chantier et aménagement définitif du parc du Loup.
- > Dès le second semestre 2023 : ateliers de co-construction de la MQ (cf. plus bas).
- > 2024 : livraison.

• Les ateliers de co-construction envisagés

Le projet lauréat mise notamment sur l'emploi de la terre disponible sur place pour construire certains murs en pisé. Ce point étonne Benoit Nguyen de la coopérative Ecopolis : Benoit indique que la terre avait été jugée impropre à un tel emploi dans le cadre leur projet situé non loin de l'emplacement de la future MQ.

Pour les ateliers participatifs, le projet de la MQ prévoit de recourir à la fois au pisé et au chanvre banché (pisé = terre argileuse mélangée à de la paille et tassée dans les coffrages des murs à bâtir ; chanvre banché = méthode proche mais recourant à un mélange de chaux et de chanvre). Durant le chantier, trois opérations devraient permettre des ateliers participatifs :

La gestion des terres durant la creuse de la fouille. Tâches pouvant faire l'objet d'ateliers :

- > Stockage de la terre à pisé sur site avec protection contre la pluie et évaluation des granulométries.
- > Préparation de la terre par criblage des éléments grossiers au tamis (épierrement).

<u>La construction de la façade de la 2^{ème} cabane avec remplissage non porteur en chanvre banché.</u> Tâches pouvant faire l'objet d'ateliers :

- > Mise en œuvre des banchages rampants fixés sur les montants en bois de l'ossature.
- > Préparation du mélange chaux-chanvre au malaxeur.
- > Tassage du chanvre dans les banches, par lits de 60 cm, avec des dames manuelles en bois.

La construction des murs intérieurs en pisé. Tâches pouvant faire l'objet d'ateliers :

- > Mise en place des coffrages, déversement de la terre, compactage de couches de 10 à 15 cm à la dame manuelle en deux passes.
- > Façonnage de briques de terre compressées.

Pôle Plaines-du-Loup: l'avancement des espaces publics du PA 2 en 2022 (Philippe)

Une 1ère consultation sur les espaces publics du PA 2 s'est tenue lors du 3ème forum (cf. plus haut). Ses résultats ont servi au cahier des charges des MEP participatifs prévus en 2022 par le BDM. À noter : en matière de méthodologie, ces MEP ont un caractère pionnier puisque leur lancement se fait avant que le plan d'affectation PA 2 soit tout à fait finalisé. Les paysagistes et urbanistes invités auront donc une marge de manœuvre élargie – ce qui pourrait favoriser des idées novatrices pour le PA 2.

Comme pour les MEP participatifs de la MQ, ceux prévus pour les espaces publics du PA 2 s'appuieront sur un groupe d'experts d'usage. Les personnes intéressées à intégrer ce groupe ont candidaté à fin 2021 et ont été tirées au sort début 2022. Parmi elles figurent deux membres de l'AE.

Le calendrier des MEP espaces publics du PA 2 :

- > 11 février 2022 : lancement des MEP à 2 degrés.
- > Juin 2022 : premières sessions du jury et des experts d'usage. Les expert-es d'usage membres de l'AE : Marion et Philippe.
- > Décembre 2022 : sessions finales experts d'usage et jury.
- > Janvier 2023 : validation municipale du résultat.

Pôle Plaines-du-Loup: autres points

Promenades-présentations de chantier (Philippe)

- > 27 mars et 24 avril 2021 : organisées à la demande et avec la collaboration de l'AE et du centre des Bossons, les promenades-présentations ont eu du succès malgré les contraintes sanitaire (pandémie) et le fait que le public ne pouvait voir le chantier que par l'extérieur du périmètre. N. Aebischer et D. Estella, les deux du BDM, ont conduit les groupes (28 participant-es le samedi de mars et 25 le samedi d'avril).
- > 2 octobre 2021 : organisées par la Ville, les visites se sont succédées de manière continue toute la journée. Contrairement à la formule proposée au printemps, les groupes ont pu entrer et être guidés dans l'espace du chantier. La fréquentation globale fut excellente. L'AE, la FASL et le centre des Bossons étaient présents via des stands. Malheureusement, ceuxci étaient placés non à l'entrée des visites, mais au parc du Loup et sans signalisation suffisante.

Activités des groupes de travail et de réflexion / récapitulatif 2021 et 1^{er} semestre 2022

Chacun des groupes ci-dessous comprend un-e ou plusieurs membres de l'AE. Grâce à cela, le comité de l'AE et son coordinateur sont toujours en mesure de s'informer des développements ou des difficultés qui marquent les réflexions et travaux en cours. Cela constitue indéniablement un atout pour agir comme force de proposition, ce que l'AE s'efforce de faire. Que tou-tes les membres AE qui participent à ces groupes soient donc remercié-es pour leur engagement et leur foi dans l'intelligence collective.

<u>GT surfaces d'activité (pilotage PECHE + AE).</u> Ouvert aux chargé-es de commercialisation des surfaces d'activités, ainsi qu'aux habitant-es porteur-euses de projets, le but du GT est d'une part de veiller à la complémentarité et à la pertinence des activités, commerces, services pour le quartier, et d'autre part de permettre des échanges et contacts de nature à faciliter l'accueil de projets d'intérêt commun émanant d'habitant-es actuel-les et futur-es.

À fin 2020, la PECHE avait lancé l'idée d'un GT visant à coordonner la commercialisation des surfaces d'activité des rez-de-chaussée, voire à lancer en commun des appels d'offres pour des activités d'intérêt prioritaire pour les habitant·es futur·es. La Ville ne reprenant pas l'idée, la PECHE et l'AE ont lancé le GT de leur propre initiative au printemps 2021. On rappelera que le BDM n'a pas communiqué ses contacts ni relayé l'initiative auprès des investisseurs, alors que ceux-ci sont tous potentiellement concernés. La 1ère visioconférence n'a donc été annoncée que par les réseaux PECHE+AE, et c'est ensuite de proches en proches que les investisseurs et chargé-es de commercialisation en ont tou-tes eu connaissance. Et à notre grande satisfaction, le GT a suscité un intérêt quasi-général.

- > Animation des séances et prise en charge des PV : Joël et Philippe.
- > Dates des séances : En 2021 les 20.04, 24.06, 19.08, 12.10, 18.11. En 2022 les 10.02, 07.04, 02.06 et la prochaine se tiendra le 08.09.
- > Fréquentation : De 14 à 23 personnes à chaque visioconférence.
- > Constat : Le GT s'est clairement révélé utile aux chargés de commercialisation et à la recherche de complémentarité entre activités accueillies. En revanche le profit est moins évident pour

les personnes intéressées à lancer un projet d'activité; ces personnes sont donc encouragées à se retrouver indépendamment pour approfondir leurs idées, et l'énergie et la disponibilité à assurer pour cela n'est pas forcément là.

GT potagers (pilotage Ville). En 2021, son travail a porté à la fois sur la fermeture des plantages créés dans le parc du Loup et sur la création d'une zone de plantage nouvelle en-haut de l'avenue du Grey (destinataires : les habitant·es actuel-les et futur-es du périmètre Bossons + PPA1 + Bois Gentil. En septembre 2021, l'Association de quartier des Bossons – Plaines-du-Loup, qui était en charge du suivi des parcelles au parc du Loup, a décidé de renoncer à cette prérogative pour la zone de plantage de l'avenue du Grey. Les personnes qui disposaient d'une parcelle au parc du Loup se sont alors constituées en association pour prendre le relais. Officiellement créée au début 2022, c'est « l'Association des jardins du Grey » qui est ainsi devenue l'interlocutrice du service compétent de la Ville, le Spadom. Liée à la Ville par une convention, la nouvelle association a pour tâche d'attribuer les parcelles potagères et de veiller au suivi global de la zone des plantages. Afin qu'elle ait un peu de visibilité dans l'attente d'une autre solution, l'AE a créé pour elle une page sur son site : http://ecoquartier.ch/jardins-du-grey/.

> Le GT sera réactivé lorsque devront être définies les questions de gestion et d'attribution des plantages à créer dans les rues transversales de l'écoquartier.

<u>GT espaces ludiques (pilotage Ville).</u> Après les quatre ateliers liés au forum n°2, une nouvelle phase a débuté. Des enfants ont été consultés sur les propositions faites par les constructeurs de jeux. Quant aux adultes, ils ont pu s'exprimer en participant à l'élaboration du cahier des charges de places de jeux futures et à l'analyse des projets issus du concours relatif aux premières places planifiées.

Réflexion assemblée de quartier (pilotage AE + Association de quartier Bossons-PdL). Suite à la table ronde et à l'atelier qui ont lancé la réflexion lors du forum n°3 (cf. plus haut), les personnes intéressées ont précisé dans les grandes lignes : un fonctionnement possible pour une assemblée de quartier ; les buts généraux qu'elle pourrait se donner ; et un périmètre géographique potentiel. Un répertoire des acteurs collectifs du périmètre PdL et quartiers contigus a été établi, sachant qu'il serait pertinent d'intégrer ou d'informer ces acteurs de la réflexion. Deux points sont en effet apparus particulièrement souhaitables pour construire un dispositif « assemblée de quartier » qui soit véritablement fédérateur : pouvoir diffuser efficacement l'information concernant le projet et pouvoir faire participer largement les acteurs intéressés. Ces enjeux ont été reconnus comme très importants dans le contexte de changement que connait l'ensemble de la zone. Par ailleurs, les participant-es à la réflexion ont souhaité s'intéresser dans le détail à une expérience faisant référence en matière d'assemblée de quartier. Dans ce but, Nicolas Künzler, coordinateur du « Forum 1203 » de Genève, a été invité pour un échange approfondi.

La question suivante a ensuite été abordée : quand intégrer à la réflexion des représentant-es de la Ville et lesquel-les ? De la discussion, il est ressorti que le dialogue avec la Ville devait être amorcé dès que possible, et qu'il fallait solliciter non seulement le dicastère Enfance, jeunesse et quartiers, mais aussi les autres dicastères potentiellement intéressés. Cosigné par Corinne (du comité de l'Association de quartier Bossons-PdL), par Philippe et Patrick (de l'AE), et par Yamuna et Sarah (futures habitantes de l'écoquartier), un courrier en ce sens sera adressé tout prochainement à la délégation municipale pour la politique des quartiers et à la délégation municipale Métamorphose.

- > Personnes de contact pour la réflexion : Philippe (AE) et Corinne (Ass. Bossons-PdL).
- > Les dates 2022 : séances plénières les 26.01, 16.03 et 18.05 ; séances du sous-groupe pour la préparation de la suite les 23.05 et 15.06 ; prochaine séance plénière le 31.08.
- > Participation aux plénières : fréquentation encore faible, mais intéressante car comprenant à la fois des habitant-es actuel-les du périmètre, des membres de coopératives d'habitant-es (dont des membres AE) et d'autres futur-es habitant-es de l'écoquartier.

- > Soutien pour les PV des plénières : Jérémie (délégué par l'organisation des forums).
- > PV et documents utiles sur : http://ecoquartier.ch/reflexion-assemblee-de-quartier/.

<u>GT</u> santé (pilotage acteurs du quartier). Suite au Café santé proposé par le GT lors du forum n°3, les activités se poursuivent avec un public qui s'élargit, c'est-à-dire qui va au-delà de membres de coopératives d'habitant-es (pour rappel, le GT avait été créé il y a plusieurs années déjà par de futur-es habitant-es du bâtiment Codha).

- > Texte de présentation de la démarche du GT : voir le document du GT téléchargeable depuis la page dédiée au forum n°3 sur <u>lausanne.ch</u> (il s'agit de l'annexe 9).
- > Cafés santé jusqu'à l'été 2022 : 26.03 et 26.06.
- > Contact pour toutes questions ou suggestions : CafeSanteBlecherette@gmail.com.

GT agricole-alimentaire (pilotage acteurs du quartier). Le GT s'est créé en relation avec un appel à projets pour la réattribution par la Ville de ses domaines agricoles de la Blécherette et du Châtelard. Ces domaines devront se consacrer au bio et écouler leurs produits exclusivement via des filières locales. Voisins des PdL, ils pourraient être à la base d'un système agro-alimentaire porté par les habitant-es de la proximité, dont celles-ceux de l'écoquartier. Pour monter un projet citoyen de ce type en s'appuyant sur une large mobilisation, le GT s'est fait connaître via une soirée organisée sous les auspices de l'AE en septembre 2021.

L'intention du GT était de s'associer un-e agriculteur-trice pour travailler en commun au projet. Toutefois, les contraintes liées aux deux domaines agricoles ont découragé les agriculteur-trices qui s'étaient approchés du GT. Actuellement, en l'absence d'un-e agriculteur-trice partenaire, le GT redéfinit donc ses objectifs en fonction d'une 1ère échéance : à fin août 2022, la Ville doit savoir qui est déterminé à soumettre une proposition dans le cadre de l'appel à projets.

- > Démarrage du GT : 23.09.2021.
- > Participation : beaucoup de partant-es, majoritairement lié-es aux coopératives d'habitant-es qui construisent aux PdL ; par ailleurs, le projet potentiel intéresse un bon nombre d'acteurs engagés dans des activités pouvant se greffer à lui d'une manière ou d'une autre.
- > Contact: laurent.guidetti@tribu-architecture.ch.

• Appel à projets Leenaards / fin 2021 - printemps 2022 (Joël)

À fin 2021, la Fondation Leenaards a lancé un appel à projets sur le thème des « solidarités de proximité, ressources clés pour notre société en transition ». L'AE y a vu l'opportunité d'un soutien aux réflexions et initiatives citoyennes qui sont en train d'émerger en lien avec le développement de l'écoquartier des PdL. Les membres et sympathisant-es de l'AE ont donc élaboré et présenté un projet allant en ce sens.

<u>Le projet de l'AE en quelques mots.</u> Pour renforcer les réflexions et initiatives qui émergent et sont prometteuses pour la construction des liens et des solidarités locales, l'idée est en premier lieu d'alléger l'investissement bénévole que ces réflexions requièrent de la part des personnes qui y participent. Le projet soumis par l'AE à la Fondation Leenaards consiste donc à mettre en place un accompagnement des groupes citoyens par le biais d'une personne salariée.

La mission de cette personne : assurer les tâches de suivi relatives aux rencontres des groupes de réflexion, dont les tâches de coordination et de communication, ainsi que d'appui pour la recherche des partenaires qui seraient à mobiliser. Le projet comprend aussi un budget pour d'éventuels travaux à confier à des professionnels ou pour défrayer les personnes ressources avec lesquels les groupes voudraient échanger. En termes de livrables, l'accompagnement a pour objectif de permettre aux groupes d'aboutir en un an à la définition de projets stabilisés et à la faisabilité vérifiée.

Au bout de la période d'accompagnement d'un an, une étape nouvelle non couverte par le financement demandé à la Fondation Leenaards sera dévolue à la réalisation des projets élaborés par les groupes citoyens. Ces projets, quand nécessaire, feront alors l'objet de recherches de financement au cas par cas.

Autres informations relatives au projet développé par l'AE :

- > Les séances de préparation : 08.10, 30.11, 03.12, 10.12.2021 ; puis au début 2022, synthèse des idées et rédaction du projet par Patrick, Joël et Philippe.
- > Le titre du projet : « Appui aux réflexions citoyennes dans le périmètre Plaines-du-Loup / Bossons / Bois-Gentil »
- > Les réflexions identifiées pour bénéficier en priorité d'un accompagnement : 'assemblée de quartier', 'plateforme numérique de quartier' (sur la base du modèle de la Codha, cf. plus bas le compte-rendu de la visite à Pra Roman), 'conciergerie sociale de quartier' et 'dispositif de santé fondé notamment sur l'implication active des habitant-es'.
- > Le montant demandé pour la réalisation du projet d'accompagnement : CHF 28'000.-.
- > 15.02.2022 : envoi du projet à la Fondation Leenaards.
- > 21.04.2022 : réponse négative de la Fondation Leenaards.

<u>Suite</u>. En dépit de la réponse négative de la Fondation Leenaards, l'AE reste convaincue de l'intérêt de son projet et espère le lancer avec d'autres appuis. Dans ce but, le projet a été transmis le 02.05.2022 au Municipal en charge des quartiers, M. David Payot. Et après l'été, l'AE démarchera également d'autres bailleurs de fonds potentiels.

• PA-1, bilan des coopératives d'habitant-es de la PECHE / hiver 2021-22

Le 16 novembre 2020, la PECHE et l'AE avaient adressé au BDM un courrier exprimant le souhait que la première phase de développement de l'écoquartier fasse l'objet d'un bilan intégrant les points de vue et analyses des différents acteurs concernés, et que ce bilan bénéfice d'une visibilité publique. En réponse au courrier, le BDM a invité la PECHE et l'AE à une rencontre en février 2021. Lors de cette rencontre, le BDM a communiqué de manière informelle certains éléments de bilan, toutefois aucun document formel et intégrant les points de vue et analyses des porteurs de projets immobiliers n'a ensuite été réalisé.

À fin 2021, la PECHE a donc décidé de faire l'analyse des expériences de ses cinq coopératives membres et d'en tirer un document de recommandations à l'intention de la Ville. Avec l'appui de l'AE, ce bilan a été réalisé durant l'hiver 2021-22, adressé à la Ville le 28 février 2022 et mis en ligne sur le site de l'AE à cette même date. Sous le titre « Écoquartier des Plaines-du-Loup : Recommandations des coopératives de la PECHE au terme du plan d'affectation 1 », le document analyse et énonce des propositions pour les points suivants (doc téléchargeable depuis : http://ecoquartier.ch/recommandations-de-la-peche-fevrier-2022/) :

- > Aspects organisationnels, développement par pièce urbaine, étapage
- > Cœurs d'îlot, parkings, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- > Contracting énergétique
- > Surfaces d'activité
- > Perspectives

Réponse du BDM en date du 14 mars 2022. Pour la détermination des conditions-cadres pour les étapes futures du développement des PdL, le BDM se déclare prêt à partager ses réflexions avec nous en temps opportun. Par ailleurs, concernant une simplification des processus et le besoin d'une réflexion sur le régime des locaux d'activité, le service nous dit partager la vision présentée dans notre document. Enfin, il nous rejoint sur le souhait exprimé quant au développement des coopératives d'habitant-es à Lausanne, mais précise qu'aucun financement ne sera accordé à la PECHE pour la création d'un poste dévolu à la promotion de ce type d'habitat (demande qui concluait notre bilan).

Pôle activités : les visites (Philippe)

L'AE organise régulièrement des visites de quartiers ou de projets. Après une année 2020 fortement perturbée par la pandémie, nous avons pu reprendre ce type d'activité et proposer une visite en 2021 et une autre en 2022.

Bienne a été notre destination 2021, avec deux objectifs : le terrain de la Gurzelen et la coopérative d'habitant-es FAB-A. 17 personnes, heureuses de se retrouver sans masque, étaient du voyage. Quant à notre destination 2022, elle était tout à fait proche puisque c'est à Pra Roman, juste à côté de de Vers-Chez-Les-Blancs, que nous sommes allés découvrir l'écoquartier que la Codha y a réalisé. 11 personnes étaient présentes.

• Visite à Bienne 1ère partie : le terrain de la Gurzelen / 19 juin 2021

Une nouvelle infrastructure ayant remplacé l'ancien stade de football de la Gurzelen, ce dernier est à la disposition de la population jusqu'a ce que le périmètre soit entièrement reconstruit. Depuis début 2017, dans le cadre d'un prêt à usage, la gestion temporaire du site est assurée par l'association citoyenne « terrain Gurzelen ». Son objectif : permettre à toute personne ou groupe de mettre en œuvre des projets expérimentaux et à vocation communautaire, offrir un lieu de rencontre et accueillir des événements culturels. L'initiative est un succès. Elle rassemble les enfants, les familles, les habitant-es du quartier, les artistes et de nombreuses forces créatrices en manque d'espaces pour expérimenter et partager. Les activités et projets se multiplient : chantier des enfants ; buvette ; locaux de répétition pour groupes de musique ; ateliers d'artistes ; studio d'enregistrement sonore ; champs de pommes de terre et céréales ; terrain de tennis sur gazon ; jardin communautaire ; toboggan aquatique ; webradio ; silo recueillant l'eau de pluie ; lieu de rencontre « salon de Gurzelen » ; élevage d'algues spiruline ; rampe de skate en plein air ; enclos pour poules ; piste de pétanque ; culture de piments ; un livre pour raconter l'appropriation de zones désaffectées ; etc.

<u>Accueil.</u> Steven Grütter, membre du comité de l'association terrain Gurzelen, nous a fait découvrir les lieux et son fonctionnement.

À noter. Outre le caractère enthousiasmant de cette initiative, celle-ci était aussi l'occasion de rêver à une éventuelle période d'appropriation du stade de la Pontaise. Contrairement à ce qui était prévu, le stade devra en effet être partiellement conservé et pourrait, à ce titre, constituer une opportunité pour une expérience du même type que celle de la Gurzelen. Dans l'immédiat, le stade reste utilisé par différents acteurs : des clubs sportifs et des écoles en disposent pour des activités d'athlétisme et, dans une moindre mesure pour y pratiquer du football.

• Visite à Bienne 2ème partie : la coopérative d'habitantes FAB-A / 19 juin 2021

La coopérative FAB-A a été fondée en 2010 et c'est déjà en 2014 que son bâtiment Minergie-P a accueilli ses habitant-es. Situé à la ruelle de la Fabrique, au cœur de Bienne, le lotissement est sans voitures et dispose d'un garage à vélos de 100 places. Le caractère innovant du projet ne se résume pas au seul concept sans voitures, il tient aussi à la superposition astucieuse d'espaces d'utilisation et de fonctions différentes. La typologie des logements est variée. Elle permet de proposer des conditions d'habitation de qualité malgré les fortes contraintes liées à la situation de la parcelle. Les appartements, en duplex, possèdent une hauteur de plafond très élevée, avec une lucarne, ce qui compense efficacement le fait que les espaces n'ouvrent que sur le côté est. Les zones communautaires — un espace polyvalent, un studio pour invités et un très grand toit-terrasse avec buanderie — complètent et prolongent les espaces privés des 17 logements et des trois appartements-ateliers. Les espaces extérieurs sont polyvalents et les accès aux logements se font par des circulations extérieures favorisant les contacts.

Accueil et réflexion partagée. Emmanuelle Houlmann et Thomas Zahnd, coopératrice-teurs et habitant-es, nous ont accueillis dans l'espace communautaire du rez-de-chaussée du bâtiment. À notre demande, iels ont présenté le projet et la coopérative en premier lieu sous l'angle de la dynamique communautaire — l'objectif étant d'échanger autour de cette question « comment réussir sa gouvernance participative ? ». La discussion a mis à jour beaucoup d'aspects délicats liés au vivre ensemble.

Parmi les points riches en enseignement, on retiendra notamment l'importance de partager régulièrement sur les règles du fonctionnement interne : en effet, ce qui est devenu une

habitude de pensée et de comportement pour une partie des cohabitant-es, ne coule pas de source pour des nouvelles-veaux venu-es – ce qui demande donc de revenir régulièrement sur les règles que se donne la communauté pour fonctionner au mieux.

Une situation vécue au sein de FAB-A nous a également donné à réfléchir sur la manière de gérer des conflits déclarés. Cette situation, très problématique, a conduit les parties concernées à s'appuyer sur une médiation externe. Bien que la source du problème n'ait pas disparu, la médiation externe s'est révélée positive, en particulier au niveau communautaire : au-delà des deux parties concernées, la « communauté habitante » s'est en effet trouvée préservée dans la mesure où ses membres n'ont pas risqué de devoir « choisir leur camp ». Cette expérience a conforté FAB-A dans l'idée qu'un recours à des forces internes pour solutionner les tensions n'est qu'une possibilité parmi d'autres, certaines situations ayant tout avantage à être traitées avec l'appui d'une médiation externe.

<u>Visite des lieux.</u> Après la discussion autour des questions de gouvernance, l'après-midi s'est conclue par la visite d'un logement duplex, d'un appartement-atelier et des différents espaces communs, dont l'étage en toiture comprenant la buanderie et une magnifique terrasse.

• Visite à Pra Roman : l'écoquartier villageois de la Codha / 11 juin 2022

À Pra Roman, sur une parcelle de la ville de Lausanne cédée en droit de superficie, la Codha a réalisé 12 bâtiments de 2 étages sur rez. La place centrale où se croisent les flux piétonniers donne à l'ensemble son caractère villageois. Situé en limite de zone constructible, le quartier s'ouvre sur la campagne et bénéficie de très belles vues en direction des Préalpes.

<u>L'accompagnement de la visite.</u> Plusieurs personnes se sont mobilisées pour présenter les lieux et le fonctionnement de la communauté habitante : Joël Rochat, représentant du maître d'ouvrage Codha, Hélène Poncet, membre du comité de l'association des habitant-es 'Sur le Pra', Bastian Ehrbar, coordinateur des immeubles et personne-ressource pour les espaces cultivés extérieurs, ainsi que les habitant-es du logement-cluster. Leur accueil cordial a été un vrai plaisir.

Les logements, les communs intérieurs et extérieurs, et les activités dans le quartier. L'ensemble des bâtiments offre un total de 86 logements de 2 à 5 pièces, dont un cluster de trois suites. Les espaces mutualisés comprennent 2 salles communes, 2 chambres d'amis et en extérieur : 1930 m2 de zones potagères, une place de jeux pour les enfants, 2 engins de fitness urbain, un terrain de pétanque, une zone grillade et un four à pizza, ainsi qu'une table de ping-pong. En termes de services et d'activité commerciale, le quartier dispose d'un centre d'accueil temporaire pour personnes âgées et d'une 'écolibre' (association de parents donnant l'école à la maison) – deux offres constituant un gage de mixité intergénérationnelle –, ainsi que d'un cabinet de physiothérapie et d'une épicerie bio en vrac comprenant un point 'Poste'.

La dynamique de la communauté habitante. Les habitant-es, environ 200, se sont installé-es en 2020 et ont créé leur association 'Sur le Pra', celle-ci ayant notamment pour mission de cogérer les bâtiments avec la Codha. Outre la création d'une association d'habitant-es dans chacune de ses réalisations, la Codha ancre également le fonctionnement des communautés habitantes à la présence d'un-e coordinateur-trice d'immeuble et à la mise à disposition d'une plateforme numérique participative (PNP) accessible à chaque habitant-e.

À propos de Bastian, le coordinateur des immeubles, nous avons relevé le large éventail de ses compétences, puisqu'il est à l'origine architecte et qu'il est aussi formé à la permaculture et à la gouvernance partagée. En cela, il incarne bien le modèle émergeant du 'super-concierge', doté d'un profil idéal pour traiter à la fois la technique et les questions de 'vivre ensemble'.

Quant à la PNP, dont nous avons eu une présentation détaillée, elle s'affirme comme un outil au potentiel extraordinaire à plusieurs niveaux. La PNP, une sorte d'intranet, permet d'abord aux habitant-es de signaler les éventuels problèmes techniques qu'ils rencontrent au sein de l'habitat : le coordinateur des immeubles et la communauté habitante ont ainsi une vision d'ensemble sur la base de laquelle optimiser les interventions ou travaux à faire. Mais la portée

de la PNP est aussi sociale puisqu'elle a pour objectif de servir aussi à la gestion des actualités ou évènements, à la réservation des espaces communs, au partage d'objets, de véhicules ou de services entre voisin-es, au recueil d'idées via une boite dédiée interactive, à la mise en place de calendriers partagés, à la transmission et au stockage des documents de l'association des habitant-es et des groupes de travail mis en place au sein du voisinage, etc. Enfin, l'outil possède un potentiel intéressant pour la mise en œuvre d'une économie collaborative et de proximité puisqu'il peut faire le lien avec des commerçant-es du quartier pour relayer des offres spéciales ou pour développer des services particuliers.

<u>Les caractéristiques techniques des constructions.</u> Pont 12 Architectes, lauréat du concours de projets, a veillé à répondre au mieux aux objectifs de la société à 2000 watts. Les bâtiments sont certifiés Minergie-P-Eco, le bois est utilisé en structure et en façade et provient de Suisse, et le béton est recyclé et a été fourni par la Claie aux Moines à quelques kilomètres du site.

Le volet énergétique se distingue par la conjonction de plusieurs options complémentaires : des panneaux solaires pour une puissance de 166.08 KWP, une organisation du quartier en RCP ('regroupement de consommation propre' liant production et consommation) avec Energie Nativa plus imposée dans les baux, et une batterie Powerpack Tesla de 221 Kwh permettant d'augmenter l'autoconsommation théorique de 31%. À noter enfin, l'installation de bornes électriques dans le garage et la place privilégiée accordée au stationnement des vélos.

<u>Documentation.</u> un descriptif de la Codha, ainsi qu'un article d'Habitation son téléchargeables depuis notre page dédiée http://ecoquartier.ch/visite-ecoquartier-codha-pra-roman/.

Pôle activités : la proposition « atelier immersif » (Alexis)

En 2021 les membres du pôle activités ont finalisé leur idée d'ateliers immersifs et ont noué des contacts avec les partenaires nécessaires. Il a fallu encore attendre une période propice au partenaire de la première édition pour proposer la formule aux membres de l'AE, ce qui a été fait au début 2022.

<u>Le concept d'atelier immersif, bref rappel.</u> Pour une durée précisée au cas par cas, les personnes intéressées prennent part de manière active à une initiative dans le domaine du bien-vivre ensemble. Cette immersion leur permet à la fois de découvrir l'initiative à travers le faire-ensemble, d'échanger sur sa genèse, de mettre la main à la pâte pour en comprendre le fonctionnement et de partager des moments conviviaux avec les personnes que cible l'initiative. Le but est aussi de visibiliser cette initiative via notre association.

<u>L'atelier immersif proposé au début 2022.</u> Les Autres Midis, pilotés par la cheffe Christelle François, sont partants pour accueillir une personne durant quatre vendredis de 11h à 15h – soit la tranche horaire comprenant la préparation et le service des repas à la clientèle, ainsi que le repas avec l'équipe et la fermeture de la cuisine.

À savoir. Les Autres Midis proposent chaque vendredi des repas dès 12h30. Les repas sont préparés par des personnes migrantes se formant au travail d'aide en cuisine, et sont servis à prix libre au public du lieu, le centre socioculturel Pôle Sud. La formation assurée aux personnes migrantes est de 12 semaines et comprend aussi des cours théoriques et des ateliers en informatique et recherche d'emploi. Elle s'achève par un examen et une attestation certifiante.

Écho auprès des membres de l'AE. La possibilité de se joindre de manière active aux Autres Midis durant quatre vendredis n'a malheureusement pas (encore ?) trouvé son public. En dehors de Marie-France qui avait testé la formule et en était ressortie enthousiaste, aucun-e membre AE ne s'est signalé suite à nos communications via notre lettre d'info et notre page dédiée http://ecoquartier.ch/atelier-immersif-decouvrez-lautre-midi-de-linterieur/.

L'AE va toutefois reproposer la formule avec les Autres Midis. Elle tentera aussi de monter des propositions avec d'autres partenaires ; la Brouette et la Manivelle ont été contactées en ce sens et sont intéressées sur le principe.

Pôle représentation : les échanges avec la Ville (Valéry)

Échanges avec la Ville (hors séances du Groupe de suivi)

- > 11.02.2021 / Pour la PECHE et l'AE, Joël, Valéry et Marie-France rencontrent G. Dekkil, I. Alvarez et N. Aebischer (BDM). La rencontre fait suite au courrier du 16.11.2020 et permet au BDM de donner quelques éléments de réponse quant au bilan à tirer du PPA-1 et à la place pour la participation dans le prochain PPA. Si les points communiqués oralement par le BDM apparaissent plutôt positifs, aucun document précis n'est toutefois transmis, d'où la décision de la PECHE d'élaborer son propre bilan (cf. plus haut sous « PA-1, bilan des coopératives d'habitant-es de la PECHE »).
- > 20.05.2021 et 17.06.2021 / Pour la PECHE et l'AE, Joël et Philippe échangent avec L. Pelouas (SLG, Service logement et gérances, devenu entretemps ARLO, Architecture et logement). Suite à des échanges précédents en 2018 et 2019, Mme Pelouas (alors L. Baitan) a repris contact en vue de nous confier un éventuel mandat sur la base d'une offre que nous avions faite pour travailler entre autres à l'émergence de primo-coopératives d'habitant-es à Lausanne (cette offre avait été refusée). À la demande de Mme Pelouas, nous avons établi une deuxième, puis une troisième offre. Comme les premières propositions, l'offre finale n'a toutefois pas non plus été retenue.
- > 19.08.2021 / Pour la PECHE et l'AE, Joël, Valéry et Philippe rencontrent G. Dekkil, N. Aebischer et M. Riera (BDM). Cette séance a également porté sur les actions envisageables pour favoriser l'émergence de nouvelles coopératives d'habitant-es. Nous avons signalé être en contact avec le SLG (devenu ARLO) sur cette problématique et avons exprimé l'espoir qu'il y aurait accord inter-services tant sur la question que sur notre offre. Aucune position ferme n'a toutefois été émise par le BDM.
- > 28.04.2022 / Pour l'AE, Valéry, Patrick et Philippe rencontrent David Payot, chef du dicastère Enfance, jeunesse et quartier. Ce dernier a sollicité l'AE pour s'informer directement de l'avancement de la réflexion « assemblée de quartier » et de nos positions en la matière. Dans le cadre de la rencontre, nous lui avons aussi parlé du projet que nous avions adressé à la Fondation Leenaards et du refus de soutien de la part de celle-ci. Il nous a alors invité à lui communiquer le dossier y relatif.

Autres points

- > Participation à « l'Association suisse pour des quartiers durables » porteuse de la certification SEED. L'AE est représentée au comité par Valéry puis Joël dès 2022. Par ailleurs, Eric nous a représenté en 2021 au sein du GT activation.
 - Pour mémoire : l'Association suisse pour des quartiers durables a été fondée en 2018 par le WWF Suisse et Implenia. Elle a pour membres des collectivités, promoteurs, usagers et professionnels. Elle avait sollicité l'AE en 2019 pour faire partie de son comité. Nous avions accepté la proposition, étant entendu que l'AE se retirerait si elle se trouvait instrumentalisée d'une manière ou d'une autre (https://seed-certification.ch/page-association/).
- > 25.01.2021 / Création de la Faîtière suisse de la participation. L'AE, représentée par Philippe, est un des membres fondateurs (https://www.faitiere-participation.ch/).
- > Mars 2021 / Périodique Habitation (organe de l'Armoup) : <u>« Écoquartiers, ce sont les habitants qui les font vivre »</u>, article de JL Emmenegger basé sur l'interview de Valéry.
- > 30.03.2021 / Pour l'AE, Véronique et Philippe assurent une présentation-échange au gymnase de Renens sur le thème « L'Écoquartier, un laboratoire pour la ville de demain ». L'intervention a été rémunérée.
- > 19.04.2021 / Échange du comité de l'AE avec « En commun ». Cette association accompagne les acteurs de la ville dans la coproduction des espaces urbains (https://www.encommun.ch/).
- > 19.04.2021 / Soutien du comité de l'AE à l'ADRB, « Association de défense des riverains de la Blécherette », dans sa lutte contre les nuisances de l'aéroport (https://adrb.ch/).

- > 17.05.2021 / Au nom de l'AE, Elodie établit une offre d'accompagnement pour la restitution des résultats d'une démarche participative prévue par la commune d'Ecublens. L'offre n'est malheureusement pas retenue.
- > Novembre 2021 / La Ville d'Yverdon-les-Bains invite l'AE à intégrer sa Commission urbanisme et mobilité pour la législature 2022-26 (3 à 4 séances/an). En 2022, via Philippe, l'AE était présente aux séances des 01.03 et 03.05. Prochaine séance en septembre.

Coordination : chiffres 2021 sur les membres, les tâches courantes d'information, etc. (Philippe)

- > 201 membres au 31.12.2021 (= à fin 2020) : 6 nouveaux membres et 6 démissions ou retraits (membres introuvables) durant l'année. NB : l'AE n'a pas encore mené d'action spécifique en matière de recherche de nouveaux membres ; elle a néanmoins profité de chaque forum et manifestation liée pour se rendre visible et distribuer des flyers d'inscription.
- > 11 newsletters envoyées (2020 : 5), 700 contacts env., taux d'ouverture inchangé à 42% env. Avec la reprise postpandémie, les communications ont retrouvé leur fréquence habituelle.
- > 16 demandes d'information externes (26 en 2017, 25 en 2018, 20 en 2019, 13 en 2020) notamment pour des travaux d'étudiant-es et des recherches de logement.

 Les demandes émanant d'étudiant-es requièrent parfois des réponses assez gourmandes en temps. En fonction de la volonté de partage des connaissances qui prévaut à l'AE, nous veillons toutefois à les honorer au mieux. À titre d'exemple, voici une demande d'une étudiante en master à laquelle il a été d'autant plus compliqué de répondre que certaines de ses prémisses méthodologiques étaient discutables :
 - « Dans le fichier que je vous transmets, j'ai établi une liste de biens et services pour chaque domaine que j'estime essentiels pour un écoquartier, à savoir, le logement, l'énergie, la mobilité douce, la santé et le bien-être, les biens textiles, les lieux et services de partage, les services d'aide, la biodiversité, l'éducation durable, l'art et la culture, les loisirs, la finance durable, la prévention et la gestion des déchets, la réparation et la rénovation. » L'étudiante attendait que nous examinions la pertinence de sa liste de biens et services et que nous nous prononcions sur la faisabilité des infrastructures à prévoir pour leur mise à disposition.

5) Présentation et discussion des objectifs 2022-2023 (Marie-France)

Pôle « Plaines-du-Loup »

Participation au Groupe de suivi, présence lors des forums, participation à la CUT maison de quartier, animation du GT activités et de la réflexion « assemblée de quartier », co-organisation d'un apéro de bienvenue pour les premier-ères habitant-es de l'écoquartier des PdL en date du 21.08.2022 (à savoir : il s'agit des habitant-es de La Meute et de Oak), poursuite du projet Leenaards avec focus sur les échanges d'infos entre les GT et avec le public, co-organisation d'une projection-discussion du film de Bertrand Nobs « ensemble vivre » à la Cabane des Bossons le mercredi 02.11.2022 (le film s'intéresse à la construction de la vie de voisinage au gré de l'arrivée des habitant-es dans le nouveau quartier des Fiches-Nord à Lausanne), 2ème PPA, etc.

Pôle « activités »

Relance de la formule 'atelier immersif', aide à l'émergence de nouvelles coopératives d'habitants, etc..

Pôle « représentation »

Poursuite des échanges avec la Ville de Lausanne, participation au comité de l'Association suisse pour des quartiers durables (SEED), participation à la commission urbanisme et mobilité d'Yverdon-les-Bains, réponse aux sollicitations externes, etc.

Pôle « communication »

Poursuite de la promotion de l'AE auprès des acteurs des PdL, etc.

• La parole est donnée aux participant-es à l'AG, mais les objectifs ne suscitent ni question ni remarque. L'Assemblée approuve les objectifs à l'unanimité des membres présents.

6) Trésorerie

Présentation des comptes de l'année civile 2021 (Aude)

Aude indique que l'exercice 2021 a non seulement permis de reconstituer comme prévu la provision projets à hauteur de CHF 2'500.-, mais qu'il s'achève sur un bénéfice de CHF 1'718.78. Après avoir rendu compte du bilan au 1^{er} janvier 2021, des résultats de l'exercice et du bilan au 31 décembre 2021, Aude commente l'évolution de nos finances de 2016 à 2021.

En conclusion, elle remercie la Ville de Lausanne pour le soutien important qu'elle nous accorde.

Comptes 2021 – bilan initial au 01.01.2021 :

ACTIF			PASSIF		
No compte	Intitulé	Solde	No compte	Intitulé	Solde
1010	Postfinance AE	5 564.29	2800	Capital	6 262.14
1300	Actifs transitoires	575.75			
	Perte	122.10			
Total actif		6 262.14	Total passif		6 262.14

Comptes AE 2021 – résultats :

Synthèse

- Synthese			
Charges 2021		Budget 2021	Chiffres 2020
Salaires et charges sociales	26 981.25	27 400.00	27 760.85
Réunions, conférences & autres charges	550.00	1 400.00	1 120.22
Pôle activités : frais ateliers, visites,	1 189.97	1 200.00	200.00
Publication "Bien-vivre"	-	-	6 724.73
Provisions projets	2 500.00	2 500.00	-
Résultat	1 718.78		-122.10
Total	32 940.00	32 500.00	35 683.70

Produits 2021		Budget 2021	Chiffres 2020
Cotisations membres	2 090.00	2 500.00	2 210.00
Subventions et dons	30 530.00	30 000.00	30 154.20
Vente/don brochure "Bien-vivre"	170.00		2 819.50
Vente de prestations	150.00		500.00
Total	32 940.00	32 500.00	35 683.70

Comptes 2020 – bilan final au 31.12.2021 :

ACTIF		PASSIF			
No compte	Intitulé	Solde	No compte	Intitulé	Solde
1010	Postfinance AE	9 698.97	2800	Capital	6 140.04
1300	Actifs transitoires	659.85	2330	Provision	2 500.00
				Bénéfice	1 718.78
Total actif		10 358.82	Total passif 10 35		10 358.82

Évolution des résultats des dernières années.

Résultat de l'exercice 2021	1 718.78
Résultat de l'exercice 2020	-122.10
Résultat de l'exercice 2019	0.00
Résultat de l'exercice 2018	0.00
Résultat de l'exercice 2017	3 618.68
Résultat de l'exercice 2016	2 149.57

Rapport des vérificatrices des comptes (Véronique)

Véronique Descartes donne lecture du rapport qu'elle et Annette Kaid ont établi (cf. en fin de PV). Sur la base des vérifications qu'elles ont effectuées, Véronique et Annette recommandent d'approuver les comptes de l'association et le bilan tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes responsables, avec remerciement pour la bonne tenue des comptes.

• L'Assemblée approuve les comptes par acclamation et il est donné décharge aux organes responsables : comité, trésorière et vérificatrices.

Budget 2022 (Philippe)

Charges

Total Charges	34 300
Provision ress. humaines et matériel	3 500
Provision projets	1 800
Pôle activités: frais ateliers, visites,	1 200
Frais de fonctionnement (locations,)	1 400
Salaire et charges	26 400
<u></u>	

Produits

Cotisations membres	3 000
Subvention	30 000
Transfert PECHE	1 300
Total final	34 300

Le budget 2022 intègre quelques postes particuliers.

Au niveau des produits, le transfert du solde de la fortune de la PECHE à sa dissolution constitue une rentrée généreuse qui ne se reproduira plus. Merci aux ex-membres de la plateforme de nous faire profiter de cette somme.

Au niveau des charges, la rentrée PECHE ainsi que des dépenses limitées permettent, d'une part d'augmenter encore notre provision projets (2500.- provisionné en 2021 + 1800.- qu'il est proposé d'ajouter en 2022), et d'autre part de créer une provision « ressources humaines et matériel ». De quoi s'agit-il ?

Concernant la provision projets, Philippe rappelle que la publication d'une brochure, par exemple, peut facilement dépasser le quart de nos moyens globaux. Pour mémoire, le coût de production de notre dernière brochure, « Réinventons le bien vivre ensemble », s'était élevé à 8500.- environ, cela malgré le montant exceptionnellement bas qu'a bien voulu nous facturer la graphiste pour son travail – d'où la décision prise à l'époque de solliciter nos membres pour une contribution exceptionnelle.

Quant à la provision « ressources humaines et matériel », elle est proposée pour permettre de garantir une bonne transition en 2023, lorsque Philippe prendra sa retraite et sera remplacé. L'intention est de pouvoir disposer de moyens pour acquérir un nouvel ordinateur pour l'AE et pour salarier à la fois Philippe et la personne qui lui succèdera durant une période de transmission du flambeau. À noter : c'était de cette manière que l'AE avait procédé en 2011 pour le passage de relais entre Jérémie Schaeli, qui occupait le poste de coordinateur, et Philippe qui le reprenait.

Les autres postes au budget ne diffèrent pas substantiellement de ce qu'ils étaient dans le cadre du budget 2021. Il n'appellent donc aucun commentaire particulier.

• La parole est donnée aux participant-es à l'AG, mais la proposition de budget ne suscite ni question ni remarque. L'Assemblée approuve le budget à l'unanimité des membres présents.

6) Élections pour l'année 2022-2023 (Eric)

Comité

Départs du comité :

> Aline Christinat et Marie-France Hamou

Eric les remercie chaleureusement au nom du comité. Valéry souligne le magnifique engagement de Marie-France :'entrée au comité en juin 2015, elle y a occupé le poste de trésorière de 2016 à 2018, puis celui de coprésidente de 2019 à aujourd'hui.

Candidatures:

> Prêtes à apporter leurs précieuses connaissances et expériences en matière de coopératives d'habitant-es, trois personnes se présentent pour rejoindre le comité :

Catherine Mathez, de La Meute,

Benoît Nguyen, d'Ecopolis,

Joël Rochat, de la Codha.

Aucun·e autre candidat·e ne se déclarant pour la période 2022-2023, l'Assemblée élit par acclamation le comité suivant :

- > Valéry Beaud
- > Aude Calloc'h
- > Eric Domon
- > Catherine Mathez
- > Alexis Mayer
- > Benoît Nguyen
- > Joël Rochat

À noter : Christel Rodriguez, de C'Arts-Ouches, et Cyrielle Champion, du Bled, seront tenues systématiquement informées des séances de comité et en recevront les PV. Elles pourront ainsi faire le lien avec leurs coopératives respectives et interagir sans attendre avec le comité chaque fois que nécessaire.

Trésorerie:

> Aude Calloc'h poursuit son mandat.

Présidence :

> Eric Domon, qui partageait la coprésidence de l'AE avec Marie-France, ne souhaite pas se représenter à ce poste.

Comme personne ne se déclare pour la fonction, il est convenu que le nouveau comité décidera à la rentrée de qui la reprendra. Les statuts spécifient en effet que le comité est compétent pour ce faire.

Vérification des comptes :

> Annette et Véronique se représentent et sont confirmées par acclamation pour ce mandat.

7) Divers et propositions individuelles

Aucun point n'a été communiqué au comité préalablement à l'AG.

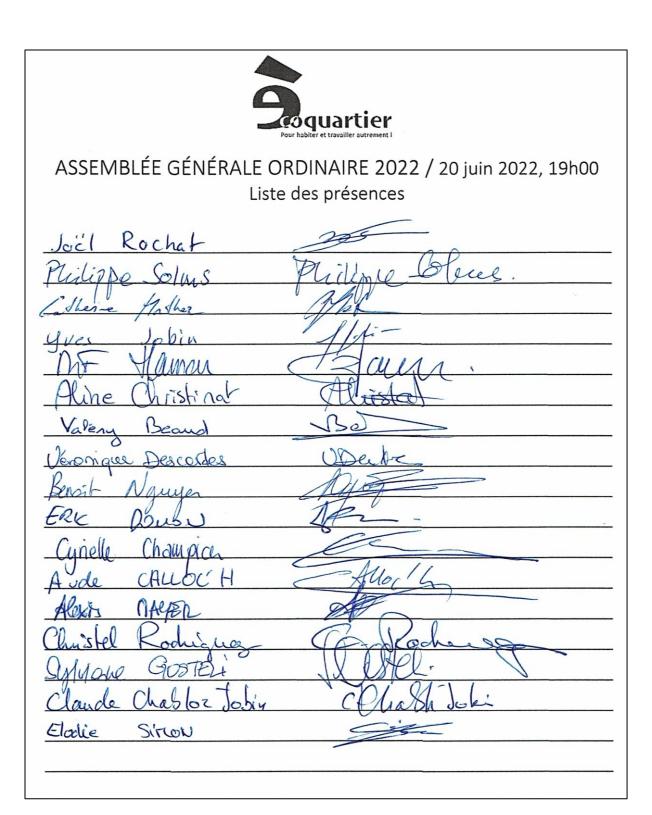
Une personne dans l'Assemblée demande la parole :

- > Yves soulève la question de la transmission des infolettres à l'ensemble des personnes membres des coopératives d'habitant-es de l'AE, dans le cas où ces personnes ne sont pas elles-mêmes membres de l'AE à titre individuel.
 - Comment s'assurer que les infolettres leur parviennent ?
- > Contrairement aux membres de l'AE, dont les adresses électroniques sont connues du coordinateur et ajoutée d'office au listing 'infolettre', les coopérateur-trices non membres à titre individuel ne sont ni connu-es, ni répertorié-es par l'AE.
 - La manière façon de procéder et la plus simple sera donc que les coopératives de l'AE et leurs associations d'habitant-es encouragent leurs membres ne recevant pas l'infolettre à s'y inscrire directement par le biais de notre site. L'inscription ne requière que l'indication d'une adresse électronique via la page d'accueil de notre site http://ecoquartier.ch/ (il faut cliquer sur la case marquée « lettre d'info » pour que s'ouvre le masque de saisie).

Passage à la partie récréative

Eric lève la séance à 20h15 et invite les personnes présentes à passer au buffet.

Procès-verbal : PS 11.08.2022



Excusé-es

Danielle Axelroud, Louise Beetschen et Patrick Beetschen, Christina Bel Glauser, Muriel Chenaux Mesnier, Geneviève Corajoud, Laurent Guidetti, Roland Joseph, Annette Kaid, Catherine Le Bourhis, Clotilde Mukasine et Nkiko Nsengimana, Régis Niederoest, Vincent Rocher, Jeanne Schmid, Angela Stival, André-Lou Sugàr.

Annexe 2 : explicatif introduisant les modifications proposées pour les statuts de l'AE

NB: Le document comprenant cet explicatif et le détail des modifications proposées a été communiqué par courriel à l'ensemble des membres de l'AE le 20 mai 2022, avec l'invitation à l'Assemblée générale.

Regroupement de la Plateforme d'Échange des Coopératives d'Habitant-es pour les Écoquartiers et de l'Association écoquartier

Présentation des motifs

En fin d'année dernière, les comités de la Plateforme d'Échange des Coopératives d'Habitant-es pour les Écoquartiers (PECHE) et de l'Association écoquartier (AE) se sont posés la question de regrouper les deux associations dans une perspective de bénéfice commun. Les comités ont procédé à l'examen des activités de leurs entités respectives, ainsi que de leurs statuts et de leurs attentes quant à l'avenir. L'exercice a notamment débouché sur les constats suivants :

- Pour différentes réflexions et pour de nombreuses démarches auprès de la Ville de Lausanne, l'AE et la PECHE ont régulièrement privilégié les collaborations, cela à la plus grande satisfaction des deux parties;
- La proximité des deux partenaires, qui s'est renforcée ces dernières années, s'explique notamment par le souci du comité de l'AE de se reconcentrer sur les Plaines-du-Loup, quand, dans le même temps, les coopératives de la PECHE mettaient toutes leurs forces pour y développer leurs projets;
- Les actions menées en commun ont toujours confirmé que les compétences AE et PECHE étaient complémentaires, que les associations partageaient les mêmes valeurs et qu'elles s'accordaient aussi sur les questions à travailler dans une perspective de long terme;
- Enfin, l'examen des statuts des deux associations a montré qu'il suffisait d'ajustements de détail pour disposer de statuts adaptés à un regroupement respectueux des missions propres à chacune des deux entités d'origine.

Procédure proposée

Forts des constats ci-dessus, et convaincus de l'élan nouveau, ainsi que des gains d'efficacité et d'expertise pouvant découler du regroupement, les comités se sont entendus sur la procédure ci-après, voulue aussi simple que possible.

- Dans le cadre de l'assemblée générale (AG) de la PECHE qui se tiendra entre 18h30 et 18h50, ses membres seront invités à voter sa dissolution et le transfert de ses avoirs à l'AE; les coopératives seront immédiatement considérées comme membres de plein droit de l'AE, puisque toutes ont déjà manifesté leur volonté de rejoindre cette dernière.
- C'est donc avec la participation des représentants des coopératives que l'AG de l'AE pourra débuter à 19h. L'AE invitera ses membres à voter les modifications statutaires nécessaires pour intégrer les missions que s'étaient données la PECHE, ainsi que quelques autres améliorations.

Les statuts de l'AE avec les ajustements proposés

En perspective de l'AG de l'AE, lors de laquelle les modifications statutaires requises devront être votées, nous vous invitons à prendre connaissance aux pages suivantes de notre projet de statuts ajustés. Et bien évidemment, vous pouvez nous transmettre dès maintenant vos éventuelles questions et remarques.

Bien cordialement,

Le comité de l'Association écoquartier et le comité de la Plateforme d'Échange des Coopératives d'Habitant-es pour les Écoquartiers

Lausanne, le 20.05.2022

Les originaux des statuts et chartes AE et PECHE sont téléchargeables depuis le bas des pages web suivantes : Statuts + charte AE via http://ecoquartier.ch/nous-connaitre/lassociation-ecoquartier/ Statuts + charte PECHE via http://ecoquartier.ch/nous-connaitre/quest-ce-quune-cooperative-dhabitants/

Annexe 3 : rapport des vérificatrices des comptes

Révision des comptes 2021 de l'Association Ecoquartier

La comptabilité a été remise aux vérificatrices qui ont pu effectuer les contrôles nécessaires.

Nous avons vérifié les positions du bilan, que nous avons trouvées correctes.

Nous avons contrôlé en particulier les salaires et charges sociales, que nous avons trouvés en ordre.

Nous avons reçu des réponses satisfaisantes à toutes les questions que nous avons posées.

Le total du bilan à fin 2021 s'élève à CHF 10'358.82, le capital est de CHF 7'858.82, une provision de CHF 2'500.- est constituée pour des projets futurs.

En 2021, les charges de l'association s'élèvent à CHF 31'221.22 (pour un budget de CHF 32'500.-) et les revenus à CHF 32'940.- (pour un budget de CHF 32'500.-), soit un bénéfice de CHF 1'718.78.

Proposition à l'assemblée

Nous vous recommandons d'approuver les comptes et le bilan tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge à la trésorière et à la comptable avec remerciements pour le travail effectué et la bonne tenue des comptes.

Lausanne, le 13 juin 2022

Les vérificatrices des comptes

Annette Kaid

Véronique Descartes

Descartos